



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

APPEL À PROJET 2020

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	4
2 – OBJET DE L'APPEL À PROJET.....	5
3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ.....	5
4 - MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	6
5 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER.....	6
6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS.....	6
7 - EXAMEN ET SÉLECTION DES DOSSIERS.....	7
8 - CALENDRIER.....	7

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

La France, comme les autres pays européens, est, depuis plusieurs années, confrontée au basculement d'un certain nombre de jeunes, garçons et filles, dans un processus de radicalisation, soit l'adoption d'une idéologie extrémiste dans une logique d'action violente et ce, le plus souvent en lien avec des filières terroristes.

Dans ce contexte, l'accent a été porté dès avril 2014 sur la prévention de ce phénomène, avec la mise en œuvre du premier plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Un numéro national d'appel, ainsi qu'un formulaire en ligne ont été ouverts pour permettre aux familles ou aux proches de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'écoute et de conseils, tandis que les préfets de département ont été désignés pour fédérer les acteurs locaux pour l'accompagnement des jeunes signalés et de leur famille.

Ces efforts doivent aujourd'hui être poursuivis, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et le Département de l'Eure souhaitent coordonner et soutenir des actions visant à lutter contre la radicalisation, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des jeunes collégiens, et de leur famille victimes de ce phénomène et des publics vulnérables. À cet effet, le Groupement d'intérêt public (GIP) créé en septembre 2018 entre l'Etat et le Département pour constituer un centre ressources de prévention de la radicalisation est chargé de porter cet appel à projet. Ce GIP répond à la nécessité de faire émerger une structure locale de soutien à la cellule préfectorale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) de l'Eure et d'apporter une réponse de proximité préventive globale et territorialisée au phénomène de radicalisation. Pour cela, son action s'exerce en faveur :

- de la mobilisation des acteurs de terrain sur le repérage des situations ;
- du développement d'une culture commune et de la connaissance autour du phénomène de radicalisation, des professionnels et du public ;
- d'une meilleure évaluation et prise en charge médico-sociale des situations et, le cas échéant, de leur famille.

À cet effet, il s'engage sur :

- le développement de la prévention primaire auprès des collégiens et des familles du territoire ;
- la poursuite de la sensibilisation et de la formation des élus et des acteurs de terrain, pour donner les outils de détection, de compréhension et de prise en charge du processus de radicalisation ;
- l'évaluation et l'accompagnement des situations repérées afin d'appuyer la reconstruction du lien social, la déconstruction du discours radical et la réinsertion sociale et professionnelle.

Le GIP a vocation à fédérer et coordonner, les actions de tous les financeurs et de tous les acteurs sur le territoire de l'Eure. C'est à ce titre, qu'il lance cet appel à projet sur le premier engagement portant sur le développement de la prévention primaire auprès des collégiens et de leur famille.

2 – OBJETS DE L'APPEL À PROJET

Il s'agit ici de favoriser une prise de conscience sur les théories complotistes et conspirationnistes et sur les méthodes d'endoctrinement tout en s'appropriant valeurs de la République et apprentissage de la citoyenneté. Il faudra nourrir la réflexion des jeunes et des familles sur les types d'arguments et les ruses utilisés par les manipulateurs et les mettre en garde sur les messages et les vidéos transmis via Internet et les réseaux sociaux.

Et au-delà, cette action devra être un moment pour rappeler les valeurs républicaines (laïcité, liberté d'opinion et d'expression, droits de l'Homme, etc.) et lutter contre les discriminations (Egalité hommes/femmes, lutte contre le racisme ou l'antisémitisme, lutte contre l'homophobie, etc.). En 2019, L'objectif était de toucher 27 collèges (soit environ 3400 élèves de 4ème et leur famille). L'opération est renouvelée en 2020 sur les autres collèges, mais cette fois, sur les classes de 3ème, (28 collèges et environ 3400 élèves de 3^{ème} et leur famille) afin de toucher sur deux ans presque toute une classe d'âge.

3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets devront :

- respecter la dignité humaine, la neutralité, la laïcité, la mixité, la solidarité, l'égalité hommes-femmes, promouvoir le lien social, la participation et le partenariat ;
- mobiliser des interlocuteurs de proximité afin de mener les actions de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire d'intervention. Dans le respect des compétences de chacun, l'enjeu vise à développer également un réseau de vigilance, partenarial local et diversifié, complémentaire et capable d'apporter une réponse adaptée aux besoins, individuels et collectifs, identifiés ;
- s'adresser à tous les parents et jeunes ciblés dans l'appel à projet ;
- proposer des interventions qui développent et valorisent les compétences parentales ;
- identifier comment le porteur de projet mobilisera les familles des collégiens ;
- favoriser l'implication des parents et des collégiens dans la mise en œuvre des actions ;
- respecter les critères suivants :
 - o une méthodologie claire, avec une description précise de l'objectif poursuivi, des moyens envisagés pour atteindre cet objectif, et du public cible ;
 - o un calendrier complet et réalisable, comportant l'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation du projet ;
 - o un budget prévisionnel sincère et équilibré ;
 - o une présentation des profils des intervenants et les éléments d'appréciation sur l'expertise du porteur du projet dans la prévention de la radicalisation ;
 - o les éléments d'appréciation sur la connaissance, par le porteur du projet, du territoire et des partenaires ;
 - o un dispositif d'évaluation, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de vérifier que l'objectif a bien été atteint.

4 - MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour les projets sélectionnés, le montant de la subvention accordée est à l'entière appréciation des financeurs : Le Département de l'Eure et la Caisse d'allocations familiales de l'Eure.

Cet appel à projet n'a pas vocation à financer des actions qui se substitueraient à des actions financées par des crédits de droit commun. De même, cet appel à projet ne saurait donner lieu à des engagements pluriannuels, et seules des subventions annuelles peuvent être accordées. L'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût annuel de fonctionnement de l'action.

5 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Le dossier devra être composé :

- du formulaire Cerfa n° 12156*05 dûment complété et tout document nécessaire à la présentation du projet ;
- d'un relevé d'identité bancaire ;
- pour les associations, en vertu de l'arrêté du 3 avril 2018 fixant le cahier des charges relatif aux actions initiées, définies et mises en œuvre par les structures impliquées dans la prévention et la prise en charge de la radicalisation, des statuts publiés au Journal officiel, de la composition du bureau et des attestations de formation et/ou diplômes spécifiques sur le phénomène de la radicalisation.

6 - DÉPÔT DES DOSSIERS

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Vendredi 20 mars 2020**

Les pièces constitutives du dossier sont à envoyer :

- par courriel, en version dématérialisée et modifiable, à **luc.delbreil@eure.fr**
- ou par voie postale en deux exemplaires signés (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse :

Centre ressources prévention de la radicalisation
Hôtel du Département
14, Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux

Un courriel accusant réception de l'envoi dématérialisé sera systématiquement adressé aux porteurs de projet, sans préjuger de la complétude du dossier.

7 - EXAMEN ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Outre l'adéquation aux critères d'éligibilité, la sélection des dossiers se fera au regard des critères suivants :

- le niveau de qualification et l'expérience des intervenants ;
- le caractère pluridisciplinaire de l'action ;
- la qualité des partenariats avec les autres acteurs locaux ;
- la pertinence du dispositif d'évaluation.

8 – CALENDRIER

La programmation devrait respecter le calendrier suivant :

- **11 février 2020** : publication de l'appel à projets commun ;
- **20 mars 2020** : date limite de dépôt des dossiers ;
- **mars 2020** : instruction des dossiers ;
- **avril 2020** : arbitrage en comité de sélection et notification des subventions par le directeur du GIP ;
- **mai/juin 2020** : présentation du ou des projets retenus aux chefs d'établissement.



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

14, boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 Evreux cedex

Tél 02 32 31 50 50 Fax 02 32 39 91 95

 eureennormandie.fr    @EureenNormandie